

bres qu'on a voulu rendre esclaves.

Nôtre Nation est aussi ancienne que le Pays que nous habitons; nous sommes descendus de ces anciens Pannoniens, qui ont fait de si grandes conquêtes, sans que nôtre Patrie ait jamais été véritablement subjuguée par aucun des plus fameux Conquerans qui nous aient fait la guerre; nous sommes les arrières Neveux de ces peuples belliqueux, qui se sont toujours choisis leurs Chefs & leurs Capitaines, à qui on donnoit le seul pouvoir de commander; & non pas de puoir; car nos Peres étoient si libres, qu'ils ne reconnoissoient pour maîtres que les Dieux, & le châtiement des coupables étoit réservé aux Prêtres des Divinités Payennes qu'on adoroit pour lors.

Mais passant des tems tenebreux à ceux de la lumiere Evangelique, dont nos peres furent éclairés au commencement du dixième siècle, la Nation Hongroise fut dépouillée de l'erreur & de la Barbarie Payenne, & embrassa la Foi, sans abandonner sa gloire & sa valeur, s'étant conservé cette liberté de se choisir des Princes.

Saint Etienne, premier Roi Chrétien de Hongrie, étant monté sur le Trône, donna des regles de Gouvernement à ses peuples, qui ressembloient plutôt à des exhortations d'un Pere à ses enfans, qu'à des Loix d'un Souverain à ses Sujets. André II. qui parvint au Trône en 1205. ne se contenta pas seulement de confirmer toutes les Constitutions du Royaume, dont quelques-unes avoient été altérées dans les Regnes précédens, il voulut aussi mettre une espece d'équilibre entre le pouvoir de la Royauté, & la justice de la liberté: il dépouilla l'une de ce qu'elle avoit usurpé, & rendit à l'autre ce qu'elle avoit perdu. Ce fut en 1222. qu'il rendit cet Edict fameux, par lequel